

REGLEMENT



1 - SERVICE MEDICAL :

Un service médical est assuré avec la présence d'un médecin à partir de 14h. Un poste de secours est mis en place de 09h00 à 18h00. Les services médicaux sont habilités à stopper un concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

2- CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Licence FFA en cours de validité ;
- Pass Prévention Santé (PPS) ;

Catégories d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie « minimes » (nés en 2011/2012 et avant) pour participer au 5km, de la catégorie « cadets » (nés en 2009/2010 et avant) pour participer aux 10km route et trail et de la catégorie « juniors » (nés en 2007/2008 et avant) pour participer au trail de 20km.

3 - DROITS D'INSCRIPTION :

- Marche/Cani balade : 5€
- Épreuves enfants jusqu'à la catégorie benjamin/benjamine : 1€ reversé intégralement à l'association « Les blouses roses ».
- 5 km : 6€ - Pas d'inscription sur place. Limité à 400 dossards
- 10 km : 8€ - Tarif FFA -2€. Pas d'inscription sur place. Limité à 600 dossards
- Trail 11 km : 6€ - Pas d'inscription sur place. Limité à 150 dossards
- Trail 20 km : 8€ - Pas d'inscription sur place. Limité à 200 dossards

1€ sera prélevé sur chaque inscription à la marche et aux courses (trail, ,5 et 10 km) puis reversé aux associations « une oasis pour la sclérose en plaques » et « oligocyte ».

4 - INSCRIPTIONS TRAIL, 5KM et 10KM

- En ligne uniquement sur le site du club (www.semellesdeventbohars.bzh) jusqu'au 30 avril avril 18H00.
 - **Pas d'inscription le jour de la course**
- Renseignements : [0668132112](tel:0668132112) ou solange@numericable.fr - [0750822688](tel:0750822688) ou duv@gmx.fr

Trail, 5 km et 10 km : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible.

Pour les participants mineurs au 5 km, 10 km et Trail, une autorisation parentale est exigée.

5 - MARCHE ET EPREUVES ENFANTS :

- Les inscriptions à la marche ainsi qu'aux épreuves « enfants », s'effectueront le jour de la course, respectivement à partir de 08h00 et 13h00 à la Halle des sports de Bohars

6 - REMISE DES DOSSARDS : sur présentation d'une pièce d'identité

- Le 1^{er} mai à la halle des sports de Bohars à partir de 07h45 et jusqu'à 30 ' avant le départ du trail.
- Le 1^{er} mai à la halle des sports de Bohars à partir de 13h30 et jusqu'à 30 ' avant le départ du 5 km et 10 km.
- Le dossard avec système de chronométrage à puce devra être porté de façon très lisible sur la poitrine et ne devra être ni plié ni découpé sous peine de disqualification.

7- RECOMPENSES : (Cf. détails sur site internet) : www.semellesdeventbohars.bzh

- La remise des récompenses du trail, du 5 km et du 10 km se fera immédiatement après la course sur le podium d'arrivée.
- Les prix ne seront pas cumulables.

8 – COUREURS/SUIVEURS :

En application du règlement de la F.F.A., tout accompagnateur, notamment à bicyclette et en roller, est interdit, sous peine de disqualification.

9 – CONTROLES ANTI-DOPAGE :

Des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur les concurrents désignés par les officiels en charge des contrôles.

10 - SECURITE :

Des commissaires de course munis de gilets jaunes haute visibilité, seront disposés sur le parcours, à chaque carrefour, afin de régler la circulation automobile.

11 - ANNULATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de toutes autres circonstances mettant en jeu la sécurité des concurrents ou sur décision de l'autorité préfectorale, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou en partie les épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

12 – RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la GMF ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

13 - ACTION HUMANITAIRE :

Les associations « Une oasis pour la sclérose en plaques », « Les Blouses Roses » et « oligocyte » participent à « La Boharsienne ». Les coureurs et spectateurs pourront soutenir leur action par leurs dons.

14 - DROIT À L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve « La Boharsienne ».